

Le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement en 2021

Rapport annuel de l'observatoire du sans-abrisme

NOVEMBRE
2022



Les principaux enseignements

Les membres du groupe de travail ont souhaité ouvrir ce rapport en mettant en exergue plusieurs points d'alerte issus de l'observation et susceptibles de guider l'action des pouvoirs publics et plus largement celle de l'ensemble des acteurs impliqués dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal logement.



22 000 personnes sont sans logement en 2021, pour une capacité d'accueil du parc d'hébergement et de logements accompagnés estimée à

11 572 places.

Pages 8 et 12



Dans un contexte de réponse croissante aux besoins des personnes sans-abris depuis 2019, mais aussi de hausse du nombre de situations, les appels au 115 s'effondrent :

+8,3% de situations globales

+22% de ménages sans logement accueillis temporairement

-40,5% d'appels au 115

Pages 8 à 10



+23% de situations préoccupantes signalées depuis 2020, soit

794 situations présentant des risques accrus liés à l'absence de toit stable (problématiques de santé, situations de violence, présence d'enfants en bas âge, grand âge du demandeur...)

Page 9



Une offre d'hébergement et de logements qui progresse depuis 2019, mais une progression qui « court » derrière les besoins :

+29% de places d'hébergement et de logements accompagnés

1 825 ménages ayant accédé à un toit en 2021

1/5 ménage seulement se voit proposer une solution d'hébergement ou de logement dans l'année

Pages 12 à 14



+20% de ménages sortant d'institutions sans solution d'habitat par rapport à 2019

Page 10



+16% demandes de relogement émanant de ménages en situation d'habitat précaire ou inadéquat par rapport à 2019, alors que la crise sanitaire a octroyé des moyens d'hébergement inédits.

Page 11



11 mois d'attente pour une entrée en hébergement d'urgence (délai médian en 2021), soit quasiment une année d'attente entre l'émergence du besoin de toit et la mobilisation d'une solution dite d'urgence (avec des délais d'attente qui oscillent de 3 à 23 mois).

Page 15



Sommaire

Méthodologie et contexte d'observation	p.4
Le contexte opérationnel de lutte contre le sans-abrisme	p.6
Les besoins recensés : l'exclusion liée au logement progresse sur la métropole de Lyon	p.8
Une baisse tendancielle du nombre de ménages sans-abris recensés au 115	p.9
Une hausse des publics sans logement, accueillis temporairement	p.10
Des situations d'habitat précaire ou inadéquat en développement	p.11
Les réponses apportées : Une offre segmentée, marquée par le poids de l'hébergement	p.12
Une capacité d'accueil insuffisante, faute de solutions pérennes	p.14
une baisse de la tension globale, malgré des difficultés d'accès importante	p.15
Les projets pilotes, de nouvelles formes d'accompagnement sur les principes du Logement d'Abord	p.16
Annexes	p.20



Méthodologie et contexte d'observation

L'édition 2021 du rapport sur le sans-abrisme dans la Métropole de Lyon résulte du travail collaboratif entre la Maison de la Veille Sociale du Rhône¹, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (Urbalyon) et un groupe de travail regroupant la Métropole de Lyon, les services de l'Etat compétents et les autres acteurs impliqués dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal logement.²

Cette édition s'inscrit dans la continuité des deux rapports précédents (2019 et 2020), publiés dans le cadre du Mécanisme d'Amélioration Permanent du Logement d'Abord (MAPLA).

Informations

¹ La Maison de la Veille Sociale du Rhône (MVS) : La MVS est un Groupement d'Intérêt Public qui porte le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) du Rhône. Les missions essentielles d'un SIAO sont :

- d'assurer la simplification des démarches des personnes privées involontairement de domicile personnel et de garantir le traitement équitable et non discriminant de leurs demandes ;
- de centraliser l'offre disponible afin d'apporter une réponse adaptée à la situation de ces personnes en matière de logement et d'accompagnement au logement.

La MVS porte également un dispositif d'accès au logement social pour les ménages sortant de l'hébergement ou du logement accompagné, y compris des projets pilotes Logement d'Abord.

² Les membres du groupe de travail sont les suivants : la Métropole de Lyon, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), la Fondation Abbé Pierre, ALPIL, Alynéa, Accolea, Forum réfugiés-Cosi, le CCAS de Villeurbanne.

Les objectifs de l'observation

L'objectif principal du dispositif d'observation est de produire de manière quantitative un état des lieux du sans-abrisme et du mal logement sur la Métropole de Lyon à partir des données disponibles. L'effort de compréhension de la tension entre l'offre et la demande permet de mettre en perspective l'avancement quantitatif des projets inscrits dans la dynamique de mise en œuvre accélérée de la politique du Logement d'Abord sur la Métropole de Lyon.

Dans le détail, il s'agit de :

- **Fournir une photographie d'ensemble des situations de sans-abrisme** connues sur la métropole lyonnaise et en suivre les évolutions le plus précisément possible, en l'état des connaissances disponibles, dans le cadre des services et des dispositifs institutionnels qui accueillent et prennent en charge les personnes sans domicile personnel.
- **Donner à voir la structure d'ensemble des dispositifs d'hébergement, de logement temporaire et d'accès au logement** sur la métropole lyonnaise et pouvoir en suivre les évolutions : les capacités d'accueil globales et les flux qui permettent d'accueillir et d'accompagner de nouvelles situations, la part respective des formes d'hébergements et de logements temporaires, et des formes de logements pérennes de droit commun ou de logements accompagnés (pensions de famille et autres formes d'habitat groupé non limité dans le temps).
- **Rendre compte de la mise en œuvre des projets pilotes du Logement d'abord** sur la métropole lyonnaise.

Une définition commune de l'exclusion liée au logement

Dans ce rapport, sont développés des indicateurs s'appuyant sur la grille ETHOS (European Typology on Homelessness and housing exclusion). Il s'agit d'une classification de l'exclusion liée au logement développée au niveau européen par la Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abris (FEANTSA) - voir page 22.

Cette classification donne une définition opérationnelle de l'absence de chez-soi et de l'exclusion liée au logement. Elle permet d'améliorer la connaissance et l'évaluation du sans-abrisme en Europe via la consolidation des données et la réalisation de comparatifs entre les territoires. Elle sert également de cadre aux débats, à la collecte des données, à la recherche et à l'élaboration de politiques de lutte contre ce phénomène.

Afin de décrire et de suivre l'évolution des situations de sans-abrisme sur la métropole de Lyon, la MVS a transposé les indicateurs ETHOS aux dispositifs et formes d'habitat existants sur le territoire métropolitain. Les formes d'exclusion par le logement ainsi identifiées sont les suivantes :

Les ménages sans-abris :

- personnes vivant dans la rue/les espaces publics ;
- les personnes mises à l'abri sans continuité de l'hébergement.

Les ménages sans logement :

- personnes hébergées ou logées temporairement dans le cadre du dispositif Accueil, Hébergement, Insertion (AHI) ;



© GUY F / Agence d'urbanisme de Lyon



Informations

¹ Système d'information des Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation

² La multiplicité des intervenants dans le processus de saisie des informations implique un lourd travail de formation continue des utilisateurs du SI-SIAO et de fiabilisation des données assuré par la MVS.

³ Depuis 2002, le programme Accélaire Rhône accompagne les personnes qui bénéficient d'une protection internationale (statut de réfugié, protection subsidiaire, apatridie). Cet accompagnement est effectué par les équipes de Forum Réfugiés-Cosi de manière globale, individuelle et personnalisée : sur les aspects sociaux et administratifs, sur l'accès et le maintien dans le logement et sur l'insertion professionnelle.

⁴ Un exemple de la partie « invisible » du non-recours, difficile à cerner, est apporté par l'enquête coordonnée par la MRIE en mars 2019 auprès de 717 répondants sans-abri sur Lyon et Villeurbanne : alors que plus de trois quarts des enquêtés expriment un besoin en terme de logement, près d'une personne sur deux n'appelle plus ou n'a jamais appelé le 115 et un tiers n'a pas effectué de demande de logement ni d'hébergement.

- personnes hébergées dans le cadre du Dispositif National d'Asile ;
- personnes sortant sans solution de logement d'un dispositif institutionnel lié à la prison, à l'hôpital ou à la protection de l'enfance.

Les ménages en situation d'habitat précaire ou inadéquat :

- personnes hébergées par des proches, occupant sans titre un terrain ou un local, menacées d'expulsion ou victimes de violences domestiques ;
- personnes vivant en mobil-home, dans un abri de fortune, dans un local ou un logement impropre à l'habitation.

Les données mobilisées

L'essentiel des données mobilisées par le dispositif d'observation proviennent du SI-SIAO¹. La plateforme numérique nationale est renseignée au niveau local par la majorité des écoutants et travailleurs sociaux des services prescripteurs et hébergeurs.² On distingue deux sources spécifiques :

- **le SI-SIAO 115** : interface du logiciel sert à répertorier les appels au 115 et les prises en charge à la nuitée. Le nombre de ménages sans-abris est estimé sur la base du volume de demandes uniques exprimées au cours des 15 derniers jours du mois de décembre de chaque année ;
- **le SI-SIAO (Insertion)** : interface du logiciel pour l'enregistrement des demandes

SIAO (aboutissant à une orientation sur une place du parc dit « pérenne », y compris l'accueil inconditionnel dans des structures de type CHU) pour la gestion des séjours des ménages. Les demandes en attente et les séjours en cours à la fin de l'année sont mobilisés pour estimer les publics sans logement et en habitat précaire ou inadéquat. Les admissions de l'année étudiée permettent de qualifier la nature des réponses apportées aux ménages.

Les données ainsi mobilisées sont complétées par celles transmises par Forum Réfugiés-Cosi, en charge de la coordination du programme Accélaire pour les réfugiés et bénéficiaires de la protection internationale.³

Les limites de l'observation liées à l'invisibilité d'une partie de la demande

Les chiffres de ce rapport ne sont pas exhaustifs car un nombre non quantifié de personnes en situation de sans-abrisme ne sollicite pas, ou plus, les dispositifs institutionnels. Ces indicateurs ne reflètent donc pas complètement la réalité globale du phénomène du sans-abrisme sur la métropole lyonnaise, mais seulement sa partie « visible ».⁴

Outre les non-recours, il y a aussi du « recours ailleurs », phénomène non quantifié de demandes de logement social ou d'hébergement exprimées directement auprès de Centres Communaux d'Action Sociale, de bailleurs sociaux, etc.



Le contexte opérationnel de lutte contre le sans-abrisme

La démarche d'observation ne prend sens qu'à l'aune des évolutions opérationnelles de la lutte contre le sans-abrisme. Les dynamiques observées sont en partie le fruit des orientations politiques nationales et locales.

Le Logement d'Abord, nouveau paradigme de la lutte contre le sans-abrisme

La politique du « Logement d'abord » se déploie dans le cadre du plan quinquennal Logement d'Abord, animé par les services de l'Etat depuis 2018. Elle se fonde sur le constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires.

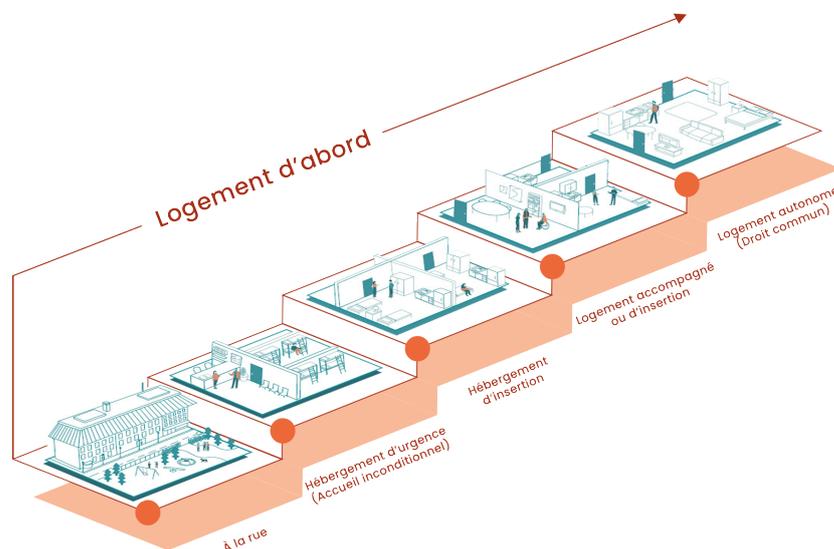
Le parcours d'insertion par le logement a été conçu pour accompagner la personne sans-abri en plusieurs étapes, selon les besoins et le niveau d'exclusion. Ces parcours d'insertion « en escalier » sont aujourd'hui entravés, notamment en raison de la saturation du parc d'hébergement et de la faible rotation du public accueilli. Ils sont également non souhaitables : de nombreuses expériences à l'étranger ayant montré qu'un accès direct, ou rapide à un logement pérenne s'avère plus efficace pour répondre aux besoins des personnes vivant à la rue.

La démarche Logement d'Abord vise donc une inversion des logiques professionnelles pour :

- orienter les personnes sans-abri en priorité vers des solutions de logements pérennes, plutôt que vers des dispositifs d'hébergement temporaire ;
- les accompagner directement dans un logement pérenne, sans créer de rupture dans le parcours d'insertion par des changements de lieux d'hébergement.

Sur le volet de l'offre de logement et d'hébergement, ce nouveau mode de faire ambitionne notamment de développer significativement l'offre de logements abordables, de garantir un accompagnement social lorsqu'il est nécessaire et de rationaliser l'offre d'hébergement.

Du parcours en escalier au Logement d'abord



Source : Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL)



Le plan de résorption des bidonvilles

Le territoire de la métropole de Lyon est très impacté par le phénomène de l'habitat précaire. En septembre 2022, la plate-forme de résorption des bidonvilles recensait près de 1 500 personnes réparties sur 65 lieux de vie. De nombreux acteurs associatifs et institutionnels interviennent auprès de ces publics, en lien avec la MVS, dans le cadre de la déclinaison locale du plan de résorption des bidonvilles qui est un des axes du plan quinquennal Logement d'Abord, animé par la DIHAL au niveau national. Ce plan est piloté par la DDETS qui finance des actions de médiation scolaire, emploi et de coordination, tandis que la Métropole de Lyon a mis en place en 2019, dans le cadre du plan pauvreté, une maraude mixte. Les CCAS des villes de Lyon et Villeurbanne ont des postes « sans abrisme » dédiés et plusieurs maraudes « santé » sont aujourd'hui soutenues par l'ARS.

Ce travail permet aujourd'hui un meilleur repérage des publics en habitat précaire historiquement plutôt « invisibles » et un meilleur accès aux dispositifs de droit commun. **Il reste à l'avenir à mieux flécher les entrées en hébergement/logement par le biais de la MVS et des différents projets LDA pour mieux mesurer les effets concrets de cette politique.**

La Métropole de Lyon, territoire de mise en oeuvre accélérée du plan Logement d'Abord

En mars 2018, la Métropole de Lyon et 23 autres territoires sont sélectionnés pour une mise en oeuvre accélérée du plan Logement d'Abord. La stratégie métropolitaine se développe autour des trois axes suivants :

- Augmenter l'offre de logements mobilisables pour la mise en oeuvre du Logement d'Abord (350 logements privés en intermédiation locative, une capacité de 400 places en pensions de famille, 500 places en habitat groupé, développement de l'urbanisme temporaire et de la gestion intercalaire...);
- Combiner logement et nouvelles formes d'accompagnement et de relations de proximité;
- Accompagner le changement des cultures et pratiques professionnelles.

Le plan « Zéro Remise à la Rue »

La crise sanitaire et le confinement inédit de mars 2020 ont profondément bouleversé les pratiques professionnelles pour répondre aux besoins et difficultés des ménages « à la rue » ou en précarité vis-à-vis de leur logement.

Le plan « Zéro Remise à la Rue » (ZRALR) porté conjointement par l'Etat et la Métropole, a été lancé en juin 2020. Il fait collaborer des associations du secteur social, des bailleurs sociaux (réunis au sein du Pôle Public de l'Habitat), et des collectivités territoriales dans le but de trouver des solutions de continuité d'hébergement pour chaque personne avant la fermeture des dispositifs ouverts en période hivernale ou lors de la crise sanitaire. Ce dispositif a permis d'accroître temporairement la fluidité du parc d'hébergement et de logements accompagnés par trois leviers d'action :

- le fléchage des places d'urgence à destination des personnes mises à l'abri dans le contexte de la Covid-19, afin d'éviter leurs retours à la rue ;
- la mise à disposition de manière accélérée de 500 logements sociaux ;
- la pérennisation de 1 447 places d'hébergement temporaire.

Au delà des objectifs globaux du plan, un des apports du dispositif a été notamment de rendre « visibles » et de mieux prendre en charge des profils tels que les femmes victimes de violences (ouverture d'un site dédié) et les adultes isolés avec des longs parcours de rue.

Toutefois, **des effets « collatéraux » du maintien en hébergement ont pu être identifiés, notamment pour les publics non bénéficiaires du plan. On observe ainsi des difficultés d'accès au parc d'hébergement et de logements accompagnés pour les personnes non prises en charge dans le cadre du ZRALR (nouvelles demandes, personnes hébergées chez des tiers...). Ces effets ne se sont pas encore aujourd'hui résorbés et sont donc observables tant dans l'état des besoins recensés que dans l'analyse des réponses apportées en matière de logement et d'hébergement.**

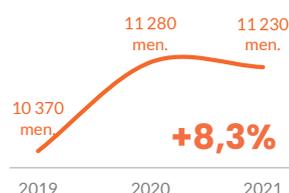
Les besoins recensés :

L'exclusion liée au logement progresse sur la métropole de Lyon

En 2021, le public concerné par cette forme d'exclusion est estimé à près de 11 230 ménages, soit 22 000 personnes. Le nombre de situations est en augmentation de 8,3% depuis 2019. Les ménages sans-abris ne constituent que la partie la plus visible d'un phénomène bien plus large.

11 230

ménages en situation d'exclusion liée au logement



près de

22 000

personnes concernées

1/3

des ménages sollicitant le SIAO relèvent de l'accueil **inconditionnel** : en situation administrative irrégulière (ou avec des droits incomplets), et/ou sans ressources.

1 130

ménages sans-abris

5 610

ménages **sans logement** accueillis temporairement

4 490

ménages en **habitat précaire et/ou inadéquat**

L'accueil inconditionnel

Le principe d'accueil inconditionnel de toutes personnes en difficulté ou sans domicile en situation de détresse médicale, psychique ou sociale est à la fois l'un des fondements du secteur de l'accompagnement et de l'hébergement et un principe légal inscrit dans le Code de l'Action Sociale et des Familles. (CASF Article L345-2-2).

Ce principe se traduit par un continuum de droits : non-discrimination dans l'accès à l'hébergement, droit à une évaluation et un accompagnement social, prestations minimales (gîte, couvert et hygiène) et respect des libertés fondamentales (dignité, sécurité, vie privée et familiale).

L'accueil inconditionnel dans le parc d'hébergements et de logements, pour des personnes sans droits ouverts ou ouvrables, peut prendre deux formes distinctes :

- en hébergement d'urgence dans le parc pérenne ;
- dans le cadre de mises à l'abri sur des places exceptionnelles.



Une baisse tendancielle du nombre de ménages sans-abris recensés au 115¹

1 130

ménages sans-abris en 2021, dont

51% vivant dans la rue, sans solution d'accueil adaptée

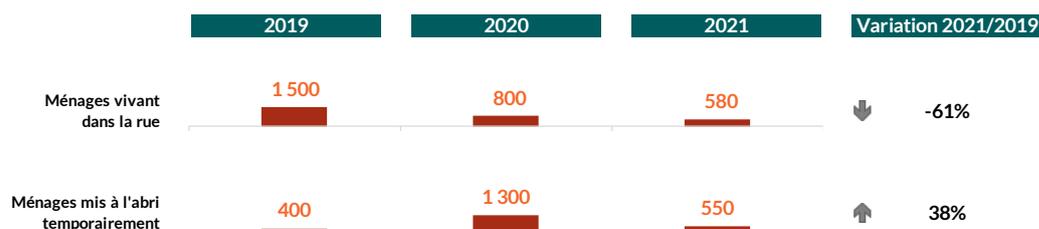
-40,5%
depuis 2019



Informations

¹ Le 115 a pour mission principale l'évaluation de chaque situation afin d'apporter une information et/ou une orientation vers les dispositifs dédiés : réponses alimentaires, vestimentaires, d'accès à l'hygiène, demande d'hébergement à la nuit, information en termes de service de santé, de service social... Hormis sa mission de mise à l'abri, le 115 mène une activité de signalement tant auprès des maraudes, qu'auprès du volet urgence de la MVS.

² Certaines de ces situations peuvent apparaître dans les demandes non pourvues comptabilisées au 115, ou dans le comptage des personnes hébergées temporairement. Aujourd'hui nous ne sommes pas en mesure de croiser ces deux sources.



Plus de la moitié des demandes au 115 ne sont pas satisfaites

Au cours des deux dernières semaines de l'année 2021, **580 ménages** (soit près de 900 personnes) ont appelé le 115 pour une mise à l'abri immédiate, sans qu'une solution d'accueil adaptée ne puisse être proposée.

A ces demandes non pourvues viennent s'ajouter les **550 ménages en hébergement d'urgence** (soit 800 personnes), mises à l'abri dans le cadre des dispositifs exceptionnels ou sur les places dédiées au 115.

La mise à l'abri est une réponse immédiate pour un accueil à titre transitoire et inconditionnel des personnes sans-abri. Elle regroupe des solutions par défaut, faute de places dans les structures d'hébergement d'urgence, notamment pendant la période hivernale ou en cas de crise. Deux formes d'hébergement sont prises en compte ici :

- la halte de nuit (57 places à la nuitée toute l'année à destination des personnes isolées) ;
- les places exceptionnelles ouvertes lors des mois d'hiver. Lors de l'hiver 2021, le nombre de places exceptionnelles prévues à l'ouverture jusqu'au printemps 2022 était approximativement de 900 places.

Une majorité de personnes seules et un nombre croissant de familles parmi les sans-abris

56 % d'appelants au 115, sans solution, sont des hommes seuls, pour près de 40% âgés de 26 à 39 ans. Les familles sont nettement moins visibles. A contrario, elles représentent en 2021 jusqu'à 61 % des ménages mis à l'abri (37% de couples avec enfant(s) ; 24% de familles monoparentales). Cette tendance est en augmentation par rapport à l'année précédente.

La diminution des sollicitations, une baisse en trompe-l'œil ?

On observe une baisse sensible des sollicitations du 115 depuis 2019 (-40,5%). Amorcée depuis le début de la crise sanitaire, elle s'explique en partie par la pérennisation des places temporaires créées dans le contexte de crise sanitaire. Elle traduit également une progression du non-recours liée à une offre de mise à l'abri encore aujourd'hui limitée et historiquement destinée aux personnes isolées.

En conséquence, elle s'accompagne d'une augmentation des signalements de situations préoccupantes de la part des acteurs de la veille sociale. Le pôle « Urgence » de la Maison de la Veille Sociale, en lien avec les acteurs de la veille sociale (maraudes, associations, lieux d'hébergement) réceptionne et comptabilise ces signalements en dehors du logiciel SI-SIAO (familles à la rue, femmes enceintes et/ou avec des enfants en bas âge...) En 2021, **794 situations préoccupantes** sont recensées, soit +23% par rapport à l'année précédente.²



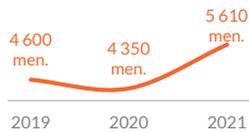
Une hausse des publics sans logement, accueillis temporairement

5 610

ménages sans logement en 2021

+22,0%

depuis 2019



Informations

¹ Le dispositif Accueil, Hébergement, Insertion s'adresse aux personnes sans domicile, en grande difficulté sociale, nécessitant une aide globale pour leur permettre d'accéder au logement et de trouver leur autonomie. Il comprend un volet d'accueil inconditionnel dans le cadre de l'hébergement d'urgence pour des personnes sans droits ouverts ou ouvrables, et un volet dit d'insertion. Ce parc fonctionne selon le principe de continuité de l'hébergement contrairement aux offres de mise à l'abri évoquées précédemment. On peut à ce titre le qualifier de parc pérenne. Voir page 11.

² Une partie des demandeurs d'asile ne dispose pas (ou plus) des CMA, suite à une décision de refus, de retrait ou de suspension. Ils sont sans droit ni titre, et pris en charge au sein du parc AHI (au titre de l'accueil inconditionnel). A l'échelle nationale en 2021, près d'un quart des demandeurs d'asile (23%) ne disposent pas des CMA (estimation Forum réfugiés-Cosi).

Six ménages sans logement sur dix hébergés au sein du parc AHI¹

En 2021, 5 610 ménages sont sans logement sur le territoire de la Métropole de Lyon. Le nombre de ménages concernés par ces situations augmente de 22% depuis 2019.

Parmi ceux-ci, près de 60% étaient pris en charge dans les dispositifs d'hébergement et de logements temporaires à la fin de l'année 2021. Ce segment demeure à un niveau élevé en partie suite à la pérennisation des places dans le cadre du plan Zéro Remise à la Rue.

Une forte présence des familles avec enfants dans le parc AHI

En 2021, près de la moitié des ménages (49%) hébergés en fin d'année sur le parc AHI sont des familles avec enfant(s), dont près de la moitié relèvent de l'accueil inconditionnel (ménages à droits incomplets).

Les personnes seules représentent 41% des ménages hébergés dans le parc AHI. Plus d'un quart des ces ménages (28%) sont dits « à droits incomplets ».

Les sortants d'institution

En 2021, 360 ménages (+20% par rapport à 2019) relèvent de cette catégorie qui regroupe essentiellement des personnes seules (82%) sortant d'un établissement de soin, sortant de détention sans domicile, et des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Un forte progression des ménages hébergés dans le Dispositif National d'Accueil (DNA)

A la fin de l'année 2021, 1 900 ménages hébergés au sein du DNA, sont recensés sur le territoire de la Métropole de Lyon. Le volume des ménages concernés progresse de 90% depuis 2019. En lien avec la dynamique migratoire et l'attractivité du territoire de la métropole, la montée en puissance des demandes d'asile alimente fortement la progression des publics sans logement.

Le Dispositif National d'Accueil a vocation à garantir des conditions matérielles d'accueil (CMA) adaptées aux demandeurs d'asile durant la période d'étude de leur dossier, puis aux bénéficiaires d'une protection internationale.² Le dispositif se décline en différents types d'établissements spécifiques :

- Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA)
- Centres de transit
- Centres d'Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA)
- Dispositifs hôtel-asile
- Centres d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES)
- Programmes d'Accueils et d'Hébergement des Demandeurs d'Asile (PRAHDA)
- Centres Provisoires d'Hébergement (CPH)

Les ménages ont vocation in fine à intégrer directement le parc locatif social de droit commun.



Des situations d'habitat précaire ou inadéquat en développement ?¹

4 490

ménages en habitat précaire et/ou inadéquat en 2021

+16,0%

depuis 2019



Informations

¹ Il ne s'agit pas ici de recenser l'ensemble des situations de mal-logement sur le territoire de la Métropole de Lyon, mais seulement celles qui constituent le motif de la demande de relogement auprès du SIAO.

² Parmi ces ménages, 2,6 % ont appelé le 115 pour une mise à l'abri au moins une fois dans l'année.

³ L'invisibilité des personnes hébergées chez des tiers peut être notamment estimée à travers les chiffres des domiciliés des CCAS et des structures de domiciliation du territoire. Au 31 décembre 2019, 8 863 personnes sont domiciliées sur le Rhône, dont 4 139 sur Lyon et Villeurbanne. Source: UDCCAS 69 (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale du Rhône)

Une progression des situations liées au ralentissement des entrées sur le parc AHI pérenne.

Fin 2021, 4 490 ménages vivent dans un habitat précaire ou inadéquat.² Le nombre de situations recensées augmente de 16% depuis 2019. Cette progression des demandes en attente, particulièrement entre 2019 et 2020, s'explique par le ralentissement des entrées sur le parc AHI pendant la crise sanitaire ; le plan Zéro Remise à la Rue faisant effet coupe-file dans les demandes. En 2021, cette situation ne s'est pas encore totalement résorbée.

L'augmentation est notamment visible pour le contingent des personnes hébergées chez des tiers (+35,3%). Le nombre de ménages concernés est sans doute en deçà de la réalité du phénomène. En effet, les personnes hébergées chez des tiers peuvent l'être de manière stable pendant des années, sans avoir de demandes enregistrées auprès de la Maison de la Veille Sociale.³

Le nombre des personnes victimes de violences conjugales ou intrafamiliales progresse également très significativement, en lien probable avec une amélioration des repérages et des signalements (+56,0%).

La catégorie « squat ou habitat de fortune » regroupe quant à elle des situations très diverses allant de l'habitat en squat ou en bidonville à l'alternance entre différentes formes d'habitat de fortune. Il est à ce jour encore difficile de quantifier ce phénomène : s'agissant d'une politique publique encore relativement récente, nous ne pouvons à ce jour tracer le public bénéficiaire du plan de résorption des bidonvilles sur la demande SIAO.

Une surreprésentation des hommes seuls

Toutes situations confondues, les hommes seuls représentent 59% des demandes.

Seule la sous-catégorie des ménages victimes de violences conjugales ou intrafamiliales fait exception à ce constat : les femmes seules ou avec enfant(s) représentent plus de 90% des situations.

Les réponses apportées :

Une offre segmentée, marquée par le poids de l'hébergement

Historiquement, le parcours d'insertion par le logement est conçu pour accompagner la personne sans-abris en plusieurs étapes, selon ses besoins et son niveau d'exclusion. Ce parcours en escalier, remis en cause par la démarche du Logement d'Abord, organise encore aujourd'hui l'offre d'hébergement et de logements en différents segments.

11 572

places au sein du parc pérenne AHI, dont:

38% en accueil inconditionnel,

35% en hébergement ou logement d'insertion,

28% en logement accompagné

58% des places existantes correspondent à des solutions d'hébergement

Les évolutions de l'offre

En 2021, le parc AHI compte 11 572 places, dont plus de la moitié correspond à des solutions d'hébergement (en hébergement d'urgence au titre de l'accueil inconditionnel ou en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale - CHRS). Ces segments fonctionnent selon le principe de continuité de l'hébergement, contrairement aux offres de mises à l'abri (places de types halte de nuit ou exceptionnelle à destination des ménages sans-abris).

En lien avec les objectifs du Logement d'Abord, le parc pérenne connaît ces dernières années des évolutions importantes :¹

- Maintien des places d'hébergement d'urgence ouvertes pendant la crise sanitaire pour éviter les remises à la rue sèches ;
- Réduction des nuitées d'hôtel en affectant les crédits à des places d'hébergement d'urgence pérennes, des places de CHRS ainsi que des places en intermédiation locative et en pension de famille ;
- Transformation de places de CHU en logements accompagnés.

La comparaison entre les données 2021 de la DDETS et le parc décrit au sein du SI-SIAO en 2019 laisse entrevoir une croissance de 29% du parc sur la période. Si l'ensemble des segments progresse, ce sont les formes de logements accompagnés qui tirent cette dynamique (+80%), en particulier l'intermédiation locative dans le parc privé (+142%).²

Malgré ces évolutions, la comparaison du nombre de places (11 572 places) rapporté au volume des personnes concernées par une des formes d'exclusion liée au logement (environ 22 000 personnes) nous rappelle la nécessité de développer des solutions de logement abordable.

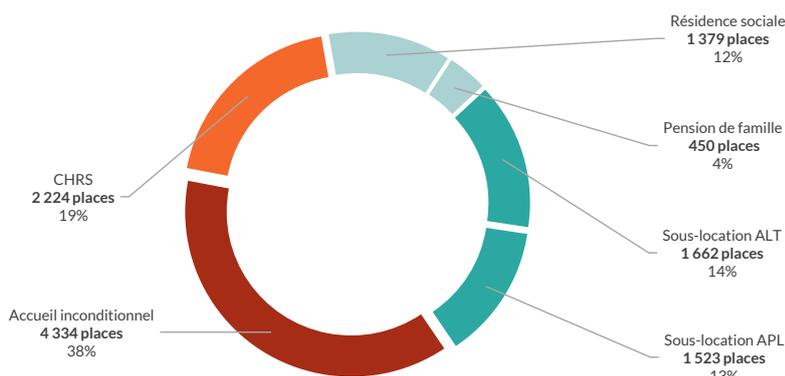
Informations

¹ Instruction du 21 août 2020 relative aux orientations pour le secteur AHI pour 2020 et 2021

² Les chiffres doivent avant tout être interprétés comme des ordres de grandeur, deux sources distinctes étant mobilisées pour estimer ces évolutions.

Les places financées en 2021 dans le parc AHI

Source: DDETS - Données Mars 2021





De l'hébergement au logement : les différents segments observés

 ACCUEIL INCONDITIONNEL	 HEBERGEMENT D'INSERTION	 LOGEMENT D'INSERTION	 LOGEMENT ACCOMPAGNE	 LOGEMENT DE DROIT COMMUN
PARC PÉRENNE AHI (ACCUEIL, HÉBERGEMENT, INSERTION)				
Typologie de structure/dispositif : Généralement au sein de lieux d'hébergement de type CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence)	Typologie de structure/dispositif : Généralement au sein de lieux d'hébergement de type CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)	Typologie de structure/dispositif : Logements individuels au sein de Résidences sociales, Pensions de Famille et foyers...	Typologie de structure/dispositif : Sous forme de sous-location avec des ALT (Aide pour le Logement Temporaire) ou des APL (Allocation d'Aide pour le Logement). Des associations et des opérateurs du logement accompagné assurent le lien entre les bailleurs et les ménages concernés. La sous-location avec des APL est également connue comme « Inter médiation locative ».	Typologie de structure/dispositif : Les logements de droit commun du périmètre d'observation font partie du parc social métropolitain. Ils sont dédiés, via la Convention intercommunale d'attribution (CIA), à un accès au logement des ménages précaires, sortant pour la plupart des segments décrits précédemment.
Formes d'accueil : Accueil collectif, semi-collectif ou individuel (hôtels sociaux)	Formes d'accueil : Hébergement semi-collectif ou individuel (en mode diffus)	Formes d'accueil : Logement individuel	Formes d'accueil : Logement individuel	Formes d'accueil : Logement individuel
Publics cibles : Tout public dépourvu de droit au séjour et au travail	Publics cibles : Tout public avec droits au séjour et au travail présentant, soit un besoin d'accompagnement social renforcé, soit une absence de ressource.	Publics cibles : Publics avec droits au travail et au séjour, avec des ressources suffisantes ayant un projet d'accès au logement social de droit commun à moyen terme et nécessitant accessoirement la présence d'un personnel « repère », des temps collectifs favorisant le « vivre ensemble »	Publics cibles : ALT : Publics avec droits au séjour et au travail, en capacité d'habiter dans un logement en autonomie, avec droits incomplets (ressources insuffisantes pour accéder au logement de droit commun) ou avec des problématiques d'endettement. APL : Publics avec droits au séjour et au travail, ouvrant droit à l'aide au logement et ayant des ressources suffisantes (si problématique d'endettement, elle doit être mineure) en capacité d'habiter dans un logement en autonomie mais ayant une difficulté à accéder au parc public de logement. L'association gestionnaire propose l'accompagnement nécessaire à l'accès au logement futur.	Publics cibles : Les relogements bénéficient pour partie aux ménages relevant de l'évitement de l'hébergement (dans une situation de rue ou équivalente) ou accompagnés dans le cadre des projets pilotes AMI Logement d'Abord (qui seront abordés ultérieurement).
4 334 places	2 224 places	1 829 places	3 185 places	

Source: MVS / Agence d'urbanisme

Nombres de places en mars 2021 (DDETS)



Une capacité d'accueil insuffisante, faute de solutions pérennes

1 676

ménages admis dans le parc pérenne AHI, dont :

67,5% en structures d'hébergement

32,5% en logement accompagné ou d'insertion

969

ménages admis dans le parc social de droit commun

+13,2% depuis 2020

Informations

¹ Ensemble des ménages recensés au titre de l'exclusion liée au logement.

² Ménages ayant fait l'objet d'un diagnostic et d'une préconisation d'orientation sur le parc de logements ou d'hébergement.

Seulement un ménage identifié¹ sur cinq (23%) se voit proposer une solution d'hébergement ou de logement dans un délai inférieur à douze mois.

Les admissions dans le parc AHI

En 2021, 1 676 ménages (soit 3 390 personnes) ont été admis au sein du parc pérenne AHI. A rebours des objectifs généraux du Logement d'Abord, l'hébergement (en accueil inconditionnel ou d'insertion) demeure la principale réponse du secteur AHI aux besoins recensés (67,5%).

Le logement accompagné ou d'insertion ne représente qu'un tiers des solutions proposées en 2021. Ce parc demeure inférieur aux besoins, même si, en lien avec les évolutions du parc, on observe une diminution du nombre de demandes² pour chaque admission sur les segments de la résidence sociale et de l'intermédiation locative dans le parc privé (sous-location APL).

La mobilisation du logement de droit commun progresse

Les logements sociaux sont mis à disposition par les réservataires et les bailleurs sociaux à destination des publics suivants :

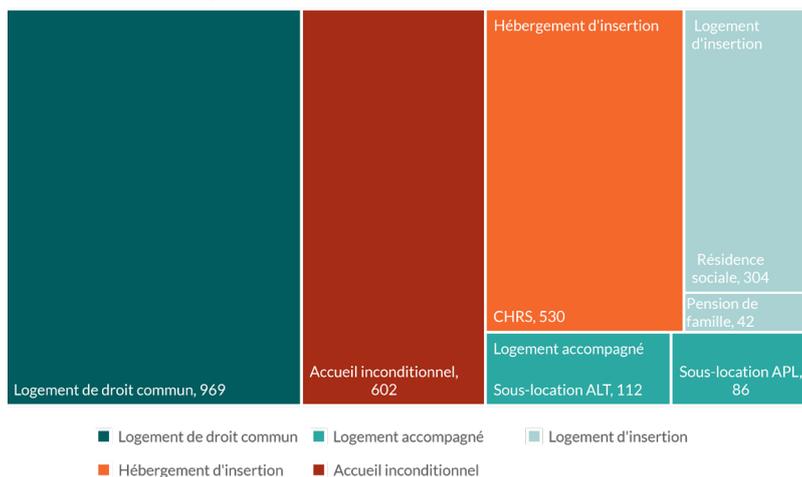
- des ménages orientés par la MVS (sortant d'hébergement et de logement accompagné ou relevant de l'évitement de l'hébergement) ;

- des ménages réfugiés ou bénéficiaires d'une protection internationale accompagnés dans le cadre du programme Accélaïr.

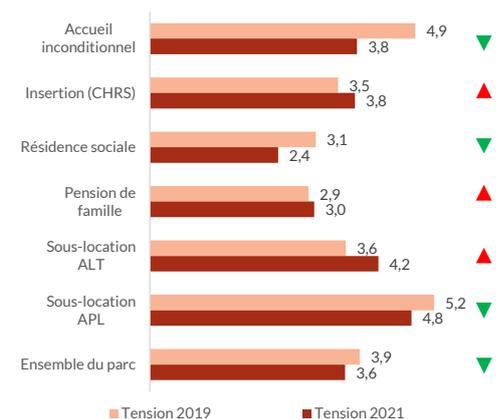
Les accords collectifs du volet Logement de la MVS et Accélaïr ont permis de loger 969 ménages. La mobilisation du parc social de droit commun est supérieure à l'année précédente mais reste inférieure à celle du parc AHI. En 2020, 856 ménages avaient pu bénéficier d'un logement dans le parc locatif social de droit commun.

La difficulté à accéder au logement de droit commun, pour des raisons diverses (insuffisance de logements abordables, loyers trop élevés, solvabilisation insuffisante des ménages par les aides publiques...) **conjugée à un développement insuffisant des formes de logements accompagnées ou d'insertion, participe à l'engorgement du parc AHI et à un recours récurrent aux solutions d'hébergement.**

Entrées 2021 (en nombre de ménages admis) au sein du parc AHI et en logements de droit commun (parc social CIA)



Ratio entre les besoins recensés (demandes) et les admissions dans le parc AHI en 2021





Une baisse de la tension globale, mais des difficultés d'accès importantes

3,6

demandes pour chaque admission sur le parc AHI

11 mois

d'attente pour accéder à une place en hébergement d'urgence (délai médian)

Aide à la lecture

Le graphique ci-contre est communément appelé une « boîte à moustache ». Il permet d'analyser la « dispersion » des délais d'accès à chaque segment de l'offre d'hébergement et de logement. Les seuils d'analyse retenus sont les suivants :

Le 1^{er} quartile correspond au délai minimal subi par 75% des ménages. Seul un quart des ménages connaît un délai d'accès moindre. Le 3^{ème} quartile correspond au délai maximal subi par 75% des ménages. Seul un quart des ménages connaît un délai d'accès supérieur. La médiane correspond au point d'équilibre : la moitié des ménages connaît un temps d'accès inférieur à ce seuil. L'autre moitié présente une durée d'accès plus longue.

Exemple de lecture : En 2021, la moitié des demandes orientées vers l'hébergement d'urgence attendra au moins 11 mois pour être satisfaite (médiane). 75% des demandes seront satisfaites en moins de 23 mois (3^{ème} quartile).

En 2021, on recense 3,6 demandes pour chaque admission sur le parc, contre 3,9 en 2019. La fluidité augmente principalement sur le segment de l'accueil inconditionnel, l'un des segments les plus en tension.

Le délai d'accès à l'hébergement d'urgence diminue légèrement

Les réponses opérationnelles apportées dans le cadre du plan Zéro Remise à la Rue (ZRALR), notamment la pérennisation des places de renfort hivernal et de celles ouvertes exceptionnellement lors de la crise sanitaire, ont accru la capacité d'accueil. Le délai d'accès médian à une place en hébergement d'urgence passe ainsi de 14 à 11 mois entre 2019 et 2021. A l'exception des pensions de familles, il s'agit du seul segment du parc AHI à afficher une telle tendance.

Cette baisse du délai médian d'accès est également une des conséquences de l'effet "coupe-file" lié au fléchage des places d'urgences nouvellement créées à destination des personnes mises à l'abri dans le contexte de la Covid-19. En 2021, 25% des ménages entrés en hébergement d'urgence ont attendu moins de 2 mois.

Vers un accès à deux vitesses au parc AHI ?

En matière d'accueil inconditionnel, les écarts entre les délais d'attente "extrêmes" progressent de manière très significative. En

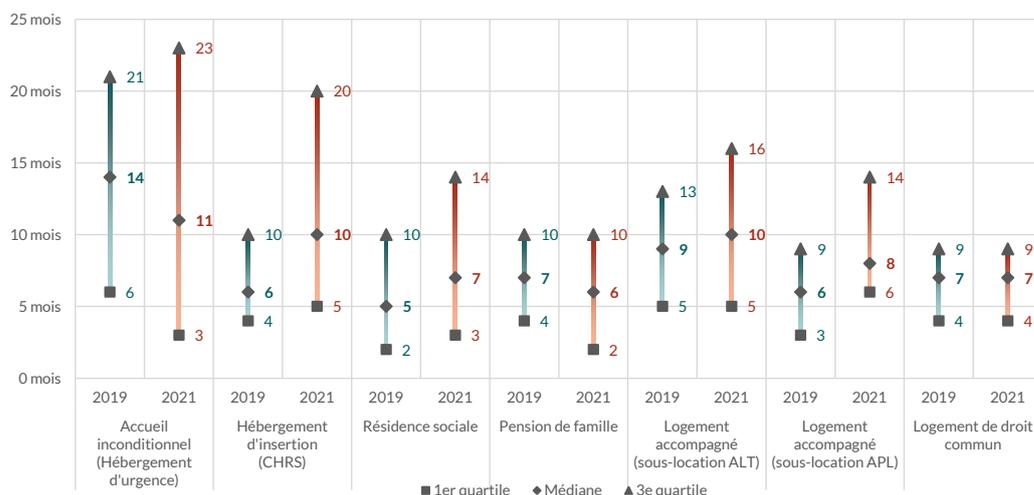
2021, parallèlement aux constats faits précédemment pour les publics bénéficiaires du plan ZRALR, un quart des ménages attend plus de 23 mois pour accéder à un hébergement dans une structure de type CHU.

Concomitamment, l'augmentation généralisée des délais médians d'attente sur le reste du parc (en particulier pour l'hébergement d'insertion), laisse entrevoir un ralentissement des entrées et une mobilité plus complexe au sein même du parc AHI pour les autres publics ; avec pour conséquence de garder des ménages dans les dispositifs d'urgence sur des durées de plus en plus longues (et avec des moyens d'accompagnements pas toujours adaptés aux besoins des personnes hébergées).

Un accès moins long pour les petits ménages

En dehors des effets liés au fléchage de certains publics, l'accès au parc est également conditionné par la taille des ménages. On constate ainsi qu'une personne seule attendra en moyenne 10 mois pour accéder à une place au sein du parc AHI, contre 15 mois pour un ménage de 4 personnes ou plus.

Délais d'accès (en mois) aux différents segments du parc en 2019 et 2021



Les projets pilotes, de nouvelles formes d'accompagnement sur les principes du Logement d'Abord

Les projets pilotes ont pour but d'expérimenter des pratiques en référence aux principes du Logement d'Abord et d'apporter des réponses basées sur l'accès direct au logement. L'objectif est de dépasser les limites des dispositifs actuels, d'explorer de nouvelles relations avec les publics concernés et les partenaires.

23 projets en
fonctionnement en
2021*

723
ménages
accompagnés,
soit,
1180
personnes

47%
des ménages
nouvellement
accompagnés
dans l'année

Un déploiement progressif des projets sur le territoire de la Métropole

La stratégie métropolitaine de mise en oeuvre accélérée du Logement d'Abord identifie 25 projets pilotes présentant de nouvelles formes d'accompagnement combinées au logement. * 23 sont en fonctionnement avant la fin 2021.

Cinq thématiques d'intervention peuvent être identifiées :

- **Jeunes** : accompagner en fonction des besoins les jeunes (essentiellement sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance) dans un parcours d'insertion globale et prévenir la désocialisation ;
- **Continuité résidentielle** : mobiliser des équipes pluridisciplinaires mobiles pour prévenir les sorties sèches d'institutions hospitalières ou carcérales ;
- **Emploi-Logement** : former et accompagner vers l'emploi et le droit commun des ménages fragilisés économiquement et socialement ;

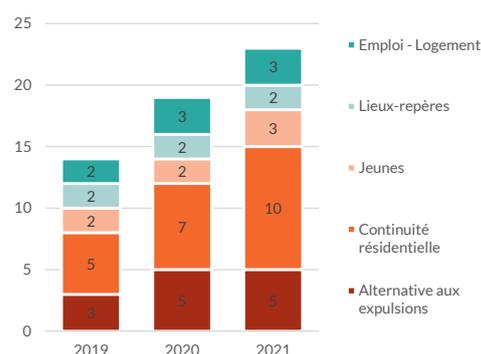
- **Lieux repères** : développer des accueils de jour à destination des personnes en situation de grande exclusion pour favoriser les échanges et recréer du lien social ;
- **Alternatives aux expulsions** : prévenir les situations d'expulsion locative pour lesquelles les dispositifs de droits communs n'offrent pas ou peu de réponses adaptées.

Depuis 2019, 723 ménages (1 180 personnes) ont bénéficié d'un accompagnement par l'un de ces dispositifs pilotes. Les capacités d'accompagnement sont en forte progression depuis 2019, principalement grâce aux projets visant à offrir des alternatives aux expulsions et à assurer une continuité des parcours résidentiels. Ainsi, 47 % des ménages pris en charge l'ont été au cours de l'année 2021.

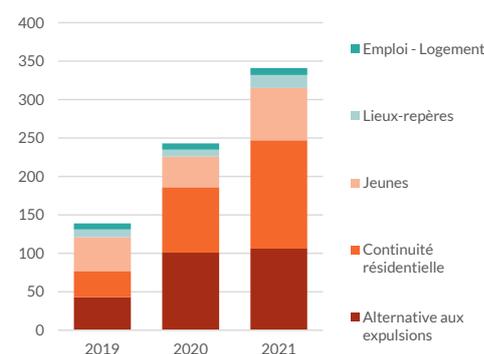
Information

* Il ne s'agit que des projets pilote entrant dans le champs d'observation de la MVS. La liste des projets concernés est disponible en annexe (page 17).

Les projets actifs par thématiques
d'intervention



Nombre de ménages accompagnés par
thématiques d'intervention





©NEDELLEC / Agence d'urbanisme de Lyon

255

ménages en sortie positive en 2021 dont,

78 ménages accédant à un logement (31%),

41 ménages relogés dans l'année (16%),

136 ménages maintenus dans leur logement (53%)

Information

* L'ensemble des admissions sur le parc de logements et d'hébergement est détaillé en page 12.

Une diversité des publics accompagnés

La diversité des projets s'illustre par les publics accompagnés. Si l'on observe une prédominance de personnes seules (78% des ménages accompagnés), les familles avec enfants représentent 18% des ménages. On recense ainsi 158 enfants dans les publics accompagnés (environ 2,5 enfants par famille accompagnée).

Les situations et trajectoires de ces ménages sont variées :

- Près de 4 ménages sur 10 sont locataires du parc public ou privé (39%) ;
- Plus d'un quart sortent d'institutions, d'hospitalisation ou de précédant dispositifs d'accompagnement (27%) ;
- Environ un cinquième sont en situation de rue (21%).

Un impact fort des interventions préventives

L'analyse des sorties de l'accompagnement laisse entrevoir un bilan globalement positif des projets identifiés. En 2021, 255 ménages sont en sorties positives selon les porteurs de projets.

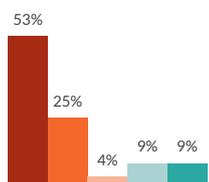
Dans 47% des cas, cette sortie positive s'apparente à un premier accès au logement, ou à un relogement ; ce qui représente près de 5% des admissions dans l'année sur le parc observé.*

Dans 53% de cas, les étayages préventifs prodigués ont concourru à maintenir dans leur logement les ménages accompagnés.

Dans un contexte général où l'offre de logements « abordable » reste insuffisante voire inadaptée, l'apport de ces projets pilotes est de mettre en lumière l'existence des solutions pérennes pour répondre aux besoins des publics en situation d'exclusion du logement.

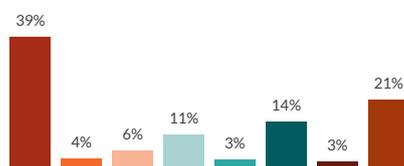
Typologie des ménages accompagnés

- Hommes seuls
- Femmes seules
- Groupes d'adultes sans enfant
- Familles monoparentales
- Familles biparentales

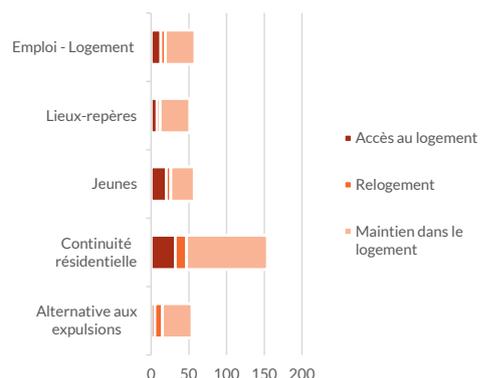


Les situations résidentielles

- Locataires du parc public ou privé
- Sortants d'institutions (dont sortant de détention)
- Sortants d'hospitalisation
- Sortants de l'ASE
- Sortants d'accueil inconditionnel
- Hébergés chez des tiers
- Sortants d'hébergement d'insertion, de logement accompagné, de CADA
- Rue / Errance



Répartition des sorties positives par thématiques d'intervention



Annexes

Sans-abris et sans domicile sur la Métropole de Lyon - Indicateurs ETHOS (2019-2021)

La typologie ETHOS (European Typology on Homelessness and Housing Exclusion) a été développée par la Fédération européenne des organisations nationales travaillant avec les sans-abris (FEANTSA). Cette typologie fournit une définition opérationnelle de l'absence de chez-soi et de l'exclusion liée au logement, adaptable aux spécificités nationales et locales.

Les données présentées ici correspondent aux indicateurs de suivi définis en 2018 dans le cadre du Logement d'Abord sur la Métropole de Lyon.

	2019	2020	2021		
SANS-ABRI	Personnes vivant dans la rue	1 500 ménages, soit 2 500 personnes	800 ménages, soit 1 300 personnes	580 ménages, soit 900 personnes	Nombre des personnes et ménages concernés par un appel au 115 sans avoir eu accès à une offre d'accueil adaptée. Lors de deux dernières semaines de chaque année...
	Personnes en hébergement d'urgence	400 ménages, soit 600 personnes	1 300 ménages, soit 1 600 personnes	550 ménages, soit 800 personnes	
SANS LOGEMENT	Personnes en hébergement ou logement d'insertion	3 300 ménages, soit 7 000 pers.	2 800 ménages, soit 7 000 pers.	3 350 ménages, soit 8 200 pers.	Nombre de personnes prises en charge à la fin de chaque année Sortant d'hospitalisation, de l'ASE ou d'incarcération à la fin de chaque année
	Personnes hébergées dans le Dispositif National d'Asile	1 000 ménages, soit 2 200 personnes	1 200 ménages, soit 2 200 personnes	1 900 ménages, soit 3 000 personnes	
	Personnes sortant d'institutions	300 ménages, soit 300 personnes	350 ménages, soit 400 personnes	360 ménages, soit 430 personnes	
En habitat précaire ou inadéquat	Personnes hébergées chez des tiers	1 700 ménages, soit 3 500 personnes	2 500 ménages, soit 5 000 personnes	2 300 ménages, soit 4 600 personnes	Nombre de personnes ayant une demande active à la MVS à la fin des années 2019 et 2020
	Personnes menacées d'expulsion	260 ménages, soit 500 personnes	270 ménages, soit 550 personnes	250 ménages, soit 530 personnes	
	Personnes victimes des violences conjugales / intrafamiliales	250 ménages, soit 630 personnes	300 ménages, soit 600 personnes	390 ménages, soit 780 personnes	
	Personnes vivant dans des squats ou en habitat de fortune	1 500 ménages, soit 3 000 pers.	1 600 ménages, soit 3 000 pers.	1 400 ménages, soit 2 200 pers.	
	Personnes habitant dans un logement inadapté	160 ménages, soit 370 personnes	160 ménages, soit 400 personnes	150 ménages, soit 350 personnes	



Liste des projets pilotes Logement d'Abord 2019/2021 dans le champs d'observation de la MVS

LAHSO SERVICE HABITER	Un accompagnement orienté Rétablissement pour prévenir un risque d'expulsion Évitement de l'expulsion à l'aide d'outils spécifiques pour un maintien dans le logement, voire un relogement.	Alternatives aux expulsions
ALPIL	Pour une approche préventive, globale et décloisonnée en matière de prévention des expulsions locatives notamment dans le parc privé Prévenir les situations qui présentent un risque d'expulsion locative et pour lesquelles les dispositifs de droits communs n'offrent pas ou peu de réponses adaptées en matière de prévention.	Alternatives aux expulsions
LE MAS (SERVICE RÉSIDENCE)	Le Bail de Sauvegarde Accompagnement social individuel et collectif (Antidote à la dette) pour prévenir les expulsions locatives Mobilisation d'un outil spécifique : le bail de sauvegarde	Alternatives aux expulsions
BATIGERE NES&CITÉ	Prévention des expulsions, lutte contre le non-recours et accompagnement vers l'emploi "chez l'habitant" Au travers d'un partenariat entre bailleur social et une association de l'insertion professionnelle, il s'agit de former et d'accompagner vers l'emploi et le droit commun des ménages fragilisés économiquement et socialement.	Alternatives aux expulsions
GRAND LYON HABITAT	E.T.A.G.E. Constitution d'équipes pluridisciplinaires apportant un accompagnement global (ou appui / conseil ou action de coordination) à des ménages en menace d'expulsion. Mobilisation éventuelle « d'outils spécifiques » pour garantir un projet d'alternative à l'expulsion.	Alternatives aux expulsions
FNDSA	Constitution d'une équipe pluridisciplinaire dédiée au LDA Mobiliser une équipe pluridisciplinaire mobile (santé, social, logement, emploi), transformer les accueils de jour et mobiliser le dispositif P.E.R.L.E pour accompagner des ménages selon les principes du Logement d'Abord.	Continuité résidentielle
ORLOGES	Équipe mobile de liaison sociale Constitution d'équipes mobiles interdisciplinaires ou de coordination afin d'agir sur les sorties sèches d'institutions et prévenir les expulsions locatives	Continuité résidentielle
LE MAS	PASSAGE Pour la prévention et l'évitement des sorties sèches pour les personnes qui sortent de détention sans solution de logement. Développement d'une plateforme pluridisciplinaire d'intervention	Continuité résidentielle
ALYNEA GIE LA VILLE AUTREMENT	Projet de CHRS glissant Dès l'entrée en CHRS diffus (ou équivalent), l'objectif est de proposer aux personnes un logement dans lequel elles peuvent se projeter sur du long terme et organiser l'accompagnement autour de ce nouveau domicile.	Continuité résidentielle
AMAHC	Accompagner les personnes hospitalisées en psychiatrie dans un logement Permettre à des personnes hospitalisées en psychiatrie et sans logement d'accéder très vite à un logement choisi	Continuité résidentielle
ALYNEA HÔPITAL SAINT-CYR AU MONT D'OR	Acc. Sortie d'hospitalisation Travailler sur les sorties d'hospitalisation (sorties sèches, hôpital de jour, fréquentation soutenue) en favorisant l'engagement dans les soins des personnes, en garantissant leur stabilité dans le logement.	Continuité résidentielle
FOYERS MATTER	Réconcilie-toit ! En finir avec les sorties sèches de l'institution carcérale et permettre à des personnes sans ressource et sans domicile de bénéficier d'un accompagnement vers l'autonomie et éviter ainsi une orientation vers l'hébergement ou la rue. Une extension du projet est proposée à l'endroit des hommes auteurs de violences.	Continuité résidentielle
FORUM RÉFUGIÉS - COSI	D'abord un logement pour l'intégration des réfugiés sans domicile fixe	Continuité résidentielle
ALYNEA	Grands précaires Création d'un lieu d'habitat polymorphe	Continuité résidentielle
OPPELIA-ARIA	Cellule d'Appui Logement pour personnes en situation de précarité présentant des conduites addictives	Continuité résidentielle
CCAS DE VILLEURBANNE	Une école, un toit, des droits Développer un partenariat avec les associations sur le territoire de Villeurbanne pour accompagner dans le logement et vers l'emploi les familles bénéficiaires, en mobilisant notamment le parc privé de la Ville de Villeurbanne.	Emploi-Logement
ALPIL	Pour une approche globale du traitement du sans-abrisme Le projet vise à accompagner des familles à la rue, en adoptant une approche centrée sur le logement et l'emploi.	Emploi-Logement
AVDL	Renforcement du dispositif "Une école, un toit, des droits" (Ville et CCAS de Villeurbanne) Renforcer le dispositif « Une école, un toit, des droits » en facilitant les démarches d'accès aux droit des bénéficiaires et en travaillant à la médiation entre les accompagnateurs et les ménages. Recrutement d'un intervenant social pair	Emploi-Logement
APPRENTIS D'AUTEUIL	La Toulouse Création d'un lieu repère et d'une équipe mobile pour aller chercher des jeunes en manque de repères et agir en prévention de la désocialisation.	Jeunes
ACOLEA	Logis Jeunes Mobilisation d'une équipe pluridisciplinaire, issue du monde social, pour accompagner individuellement et collectivement les jeunes sortants de l'ASE.	Jeunes
CLLAJ	Programme expérimental d'accès au logement des jeunes 18-25 cumulant un double parcours de rupture ASE-Justice	Jeunes
PÉNICHE ACCUEIL	Lieu repère pour les personnes isolées et vulnérables relogées après un parcours de rue Réduire le nombre de personnes sans-abris en favorisant les réussites de relogements. Développer les actions du lieu repère à l'intérieur et à l'extérieur de la Péniche.	Lieux repères
LAHSO	De la rue au logement (lieu de récupération pour un public isolé Sans Domicile Fixe accompagné par le Point Accueil de LAHSO) Organiser le retour au logement de 5 ménages, en menant une action d'accompagnement avec le lieu repère et en mettant en place de l'intermédiation locative.	Lieux repères

Nous remercions

- **la Maison de la Veille Sociale du Rhône (MVS)**
pour le pilotage du groupe de travail, la fourniture
des données sources et la coproduction du présent
rapport ;

- **l'ensemble des membres du groupe de travail**
pour leur participation à l'analyse des dynamiques
à l'oeuvre, dont :

la Métropole de Lyon,
la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités (DDETS),
la Fondation Abbé Pierre,
ALPIL,
Alynéa,
Accolea,
Forum réfugiés-Cosi,
le CCAS de Villeurbanne.

Directeur de publication : **Damien Caudron**

Référent MVS : **Roberto Perera Ruiz** - r.pereraruz@mvsrhone.fr

Référent Urbalyon : **Yann Nédellec** - y.nedellec@urbalyon.org

Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers et compétences de
l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme et de la Maison de la
Veille Sociale du Rhône (MVS).



Agence d'**Urbanisme** de l'aire
métropolitaine **lyonnaise**

Tour Part-Dieu, 23^e étage
129 rue Servient
69326 Lyon Cedex 3
Tél. : +33(0)4 81 92 33 00
www.urbalyon.org

La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation
des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme

